

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/33  Paraphe : <b>FS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DB2019/19</b>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 20

**POUR : 20 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt-sept mai deux mille dix-neuf, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 20/05/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, M. ADAM Claude, BESANCON Tony, BOUILLON Jacques, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, DEBOURCES Claude, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GODART Olivier, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, PIC Jean Yves, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR RENOVATION DE TOITURES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire du 15/12/16 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures ;

Nom Prénom	Adresse de résidence	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention attribuée
<b>VIELLARD Jean-Claude</b>	7 Rue du Château - CONTREUVE	Toiture	6 532,88 €	4 911,81 €	736,77 €
<b>HERBINET Aurélien</b>	1 Rue Principale Andevanne - TAILLY	Toiture	5 479,31 €	3 829,15 €	574,37 €
<b>DEOM Jean</b>	15 Rue de la Cadetière – BOULT AUX BOIS	Toiture	8 368,32 €	6 847,08 €	1 027,06 €
<b>PONCELET Denis</b>	7 Rue de Guillaume de Machault - MACHAULT	Toiture	10 612,80 €	9 244,40 €	1 386,66 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,  
**Francis SIGNORET**

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le

**29 MAI 2019**